



20210702-38

Accusé de réception en préfecture
075-200032779-20210702-20210702-38-DE
Date de télétransmission : 12/07/2021
Date de réception préfecture : 12/07/2021

**Délibération du Conseil d'administration
de l'établissement public Paris Musées**

Séance du 2 juillet 2021

Objet : Convention de partenariat entre l'établissement public Paris Musées et l'École de la Deuxième Chance des Hauts-de-Seine (92) pour le soutien à un projet de médiation olfactive à la Maison de Balzac

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu la délibération du Conseil de Paris 2012 SG 153 / DAC 506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Délibère :

Article 1 : La Présidente du Conseil d'administration de Paris Musées est autorisée à signer la convention de partenariat, liant l'École de la Deuxième Chance des Hauts-de-Seine à l'établissement public Paris Musées, pour un projet de médiation olfactive à la Maison de Balzac, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 2 : Une recette de 10 000 euros HT sera inscrite sur le budget de l'établissement public Paris Musées de l'exercice concerné.

Par délégation, la Directrice générale

Anne-Sophie de Gasquet